

Urbanisme

Renouvellement et extension du dispositif d'aide à la rénovation de façades à Ouistreham Riva-Bella



Dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants de Ouistreham Riva-Bella, les élus ont voté lors du dernier conseil municipal le renouvellement du dispositif d'aide destiné à préserver et valoriser le patrimoine bâti sur son territoire. Cette opération, initiée par la Ville de Ouistreham Riva-Bella en janvier 2023, est destinée au ravalement de façades de bâtiments privés. À l'occasion de son renouvellement, le périmètre de l'opération a été élargi, permettant ainsi à davantage de ménages de bénéficier de cette aide proposée par la commune.

Les objectifs

Ce dispositif permet de conforter l'attractivité des différents secteurs identifiés par une mise en valeur globale du paysage urbain, d'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la commune et ainsi de contribuer à sa pérennisation, à sa préservation et à sa valorisation dans le temps.

Les quartiers concernés

Pour l'opération, 3 secteurs ont été identifiés pour bénéficier des subventions :

- **Le Bourg** : rues Carnot, Emile Herblin, Chanoine-Petit, Traversière, Gambetta, Grande Rue, Grève, Colleville, Froide, du Marais, du Tour de Ville et l'avenue Cabieu
- **L'entrée de ville** : la rue de l'Yser et la place de Gaulle,
- **L'avenue de la Mer**

Jusqu'à 3000€ d'aides

Pour accompagner cette démarche, la Ville met en place une aide financière spécifique aux propriétaires occupants ou bailleurs privés concernés, sans conditions de ressources. L'aide est déployée pour 3 années, soit pour la période 2023-2025. Le montant de la subvention communale est fixé à 30% maximum du coût global HT des travaux de ravalement, plafonné à 3 000 € HT par propriété. L'enveloppe budgétaire affectée au projet est de 50 000 € par an.

Comment en bénéficier ?

À l'identique de tous travaux, une demande préalable est à déposer en Mairie accompagnée des devis nécessaires à l'instruction du dossier. Une commission se réunira pour la détermination et l'attribution de la subvention. Il s'agit d'une démarche incitative qui contribuera à l'embellissement de notre ville.

Le formulaire d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site internet de la Ville : www.ouistreham-rivabella.fr > Rubrique Urbanisme et environnement > Urbanisme > Aide à la rénovation de façade

Contacts presse :

Pascal CHRETIEN, Adjoint au Maire à l'environnement, à l'urbanisme et aux aménagements :
06 80 99 94 06 - pascal.chretien@ville-ouistreham.fr

Marie PEREDA, Cheffe de projet Petites Ville de Demain :
07 98 73 98 39 - chef.projet.pvd@ville-ouistreham.fr

Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :
02 31 97 73 80 / 07 62 14 22 16 - directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr